

**PAUL MAGNETTE (PS) EST CONSTRUCTIF**

Le ministre-Président wallon veut relever le niveau des débats au Parlement wallon. Il propose la mise en place d'une commission de vigilance chargée d'analyser l'impact des mesures fédérales ou européennes sur la Wallonie.

**ANDRÉ ANTOINE (CDH) EST PRAGMATIQUE**

Rebondissant sur l'idée de Paul Magnette, le président du Parlement wallon propose de réaliser cette idée au sein de la commission de coopération et de démarrer les travaux le 3 mars prochain. Il souhaite apaiser les tensions entre le fédéral et la Wallonie.

**PIERRE-YVES JEHOLET (MR) ET SON GROUPE SONT MÉFIANTS**

Au MR wallon, on craint un "nouvel enfumage" de la majorité. On ne ferme la porte à aucune initiative mais on veut rester prudent. On souhaite éviter la mise sur pied d'un nouveau "machin".

## Antoine et Magnette veulent apaiser les tensions avec le fédéral

### ■ Une commission chargée d'évaluer l'impact des mesures fédérales sur la Wallonie.

**P**our tenter de mettre fin aux débats peu constructifs engendrés depuis un temps certain, par le conflit permanent entre gouvernement fédéral et gouvernement wallon, au cœur du Parlement du même nom, Paul Magnette (ministre-Président wallon, PS) et André Antoine (président du Parlement, CDH) ont, jeudi matin, proposé de prendre un peu de hauteur.

Depuis la mise en place du gouvernement fédéral où le seul MR représente la partie francophone du pays, les relations avec le gouvernement wallon (PS-CDH) dans un premier temps et le gouvernement bruxellois, plus récemment, sont détestables. L'idée même du fédéralisme de coopération semblant même enterrée par la simple mise en place de majorités asymétriques après les élections de 2014. Le débat sur le RER, mené mercredi après-midi en séance plénière du Parlement wallon, ayant viré au médiocre et une querelle de chiffres ayant éclaté entre majorité et

opposition concernant l'impact des mesures fédérales sur les communes, la veille en commission, il a semblé à certains qu'il était sans doute temps d'agir.

C'est pourquoi, sur La Première, jeudi matin, Paul Magnette proposait de mettre en place une commission de vigilance, soit "un lieu où l'on puisse objectiver l'impact des décisions fédérales ou européennes d'ailleurs, sur la Wallonie. Nous avons, en Wallonie, tous les experts dont nous avons besoin pour analyser de manière impartiale et rigoureuse l'effet de ces mesures. Il y a le conseil wallon de la fiscalité, par exemple, qui pourrait nous dire ce que représente réellement l'impact du tax shift pour la Wallonie. Et que l'on sorte enfin d'une guéguerre de chiffres. Quand nous aurons des chiffres clairs et incontestables, nous pourrons avoir un débat politique".

Ni une ni deux, le président du Parlement wallon, André Antoine, a rebondi sur la proposition de Paul Magnette. "Nous en avons discuté et ce type de commission existe déjà depuis la modification du règlement de l'assemblée. La commis-

sion permanente de coopération est l'endroit idéal pour mener ce genre de débats et d'auditions. Elle peut démarrer tout de suite."

### Le MR est plutôt méfiant

Cette commission devrait être présidée par André Antoine lui-même. Ce dernier considère aussi que les débats actuellement menés au Parlement wallon ont tendance à fortement décliner: "Mercredi, le Parlement a été le théâtre d'un affrontement caricatural gauche-droite ou Wallonie-Fédéral. Nous devons retrouver une formule de collaboration entre les niveaux de pouvoirs, quelles que soient les majorités", précise-t-il.

Pour lui, les organismes capables de se pencher sérieusement sur les différents chiffres sont "l'Iweps (NdLR: l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), le conseil supérieur de la fiscalité qui peut évaluer les recettes de la Wallonie. Mais on peut aussi demander à la Cour des comptes d'intervenir, à l'Union des villes et communes ou

**"Le Parlement a été le théâtre d'un affrontement caricatural gauche-droite ou Wallonie-Fédéral."**

**ANDRÉ ANTOINE**  
Président  
du Parlement wallon (CDH).

même à Belfius qui connaît bien les pouvoirs locaux. Nous pouvons aussi rencontrer les commissions équivalentes des autres assemblées du pays. Moi, je dis, les bons comptes font les bons amis".

Selon André Antoine, cette commission pourrait même procéder à l'audition d'un ministre fédéral: "S'il accepte de venir bien entendu, rien ne l'empêche." Pour le président de l'assemblée wallonne, cette commission peut commencer ses travaux le 3 mars prochain. "Nous rencontrerons d'ailleurs le bureau élargi du Parlement bruxellois, à cette occasion", conclut Antoine.

Du côté de l'opposition, le MR wallon est circonspect sur cette proposition: "C'est de l'enfumage de la part de Paul Magnette. Qu'il se concentre sur la Wallonie et moins sur Charleroi. Nous sommes prêts à discuter de l'avenir de la Wallonie plutôt que des querelles avec le fédéral", confie-t-on au niveau du groupe parlementaire, tout en ne fermant pas la porte: "S'il y a une initiative, nous irons, mais avec beaucoup de prudence. Nous sommes déjà échaudés par la commission Renouveau démocratique. Et puis, selon nous, le lieu de ce type de débat, c'est le comité de concertation."

Bref, rien n'est encore fait.

**Stéphane Tassin**